

BULLETIN D'ADHÉSION 2022-2023 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du SNES de votre établissement ou au **SNES-FSU CRÉTEIL** 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil
IL EST INDISPENSABLE DE DATER ET SIGNER votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (prélèvements)

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe : Fém. Masc. Date de naissance / /

Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)

Nom patronymique (de naissance) Prénom

Résidence, bâtiment, escalier...

N° et voie (rue, boulevard,...)

Boîte postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers

Code postal Ville ou pays étranger

Téléphone fixe Téléphone portable

Courriel (respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux)

Catégorie (Certifié, Agrégé, hors classe, chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, PsvEN-EDO, CPE, AFD,...)

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Si titulaire : Poste fixe ZR

Si contractuel : CDD CDI

Si temps partiel, quotité :

Discipline de recrutement :

Discipline d'exercice (si différente) :

Échelon : Date :

Enseignement en langue régionale
 Conseiller en formation continue Formateur GRETA
Enseignant en STS classe prépa
Enseignant au CNED CNDP - CRDP
 Conseiller pédagogique tuteur
 Autre, préciser :

Affectation ministérielle (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Établissement pour les titulaires poste fixe...) Code :

Nom et ville

Rattachement administratif (uniquement pour les TZR) Code :

Nom et ville

Établissement d'exercice Code :

Nom et ville Quotité horaire :

Autres établissements d'exercice

Code : Nom et ville Quotité horaire :

Code : Nom et ville Quotité horaire :

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifié-es Cpe PsyEN Classe normale <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	99 € (9,9€) 34 €	119 € (11,9€) 41 €	147 € (14,7€) 50 €	176 € (17,6€) 60 €	182 € (18,2€) 62 €	188 € (18,8€) 64 €	197 € (19,7€) 67 €	211 € (21,1€) 72 €	223 € (22,3€) 76 €	237 € (23,7€) 81 €	253 € (25,3€) 87 €
Agrégé-es Classe normale <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	119 € (11,9€) 41 €	139 € (13,9€) 48 €	171 € (17,1€) 59 €	206 € (20,6€) 71 €	219 € (21,9€) 75 €	233 € (23,3€) 80 €	248 € (24,8€) 85 €	266 € (26,6€) 91 €	283 € (28,3€) 97 €	298 € (29,8€) 102 €	309 € (30,9€) 106 €

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuel-les - MA <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	40 € (4,0€) 14 €	70 € (7,0€) 24 €	100 € (10,0€) 34 €	130 € (13,0€) 45 €	150 € (15,0€) 51 €	170 € (17,0€) 58 €	190 € (19,0€) 65 €

Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 av. d'Ivry 75647 Paris cx 13 ou à ma section académique. **J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe..)** Oui Non

Cotisation : MONTANT TOTAL DE LA COTISATION € (voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement :

Prélèvements reductibles en 10 fois pour les cotisations parvenues à la section académique avant le 30 octobre, en 9 fois pour celles parvenues avant le 30 novembre, puis 8 avant le 30 décembre etc. Le dernier prélèvement devant intervenir au plus tard en août. En cas de première adhésion, joignez un RIB et remplissez le mandat SEPA ci-dessous. Les prélèvements seront reconduits automatiquement chaque année aux mêmes dates. Un courrier vous informera à chaque rentrée scolaire. Il vous sera alors possible de dénoncer cette reconduction ou de modifier le montant et le mode du paiement.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

- Paiement par prélèvements automatiques non reductibles (aux mêmes conditions, quant à leur nombre, que les prélèvements reductibles).
 Paiement par chèque joint à l'ordre du SNES.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (paiement récurrent ne veut pas dire reductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

Date :

Signature :

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

NOM

PRENOM

ADRESSE 1

ADRESSE 2

CODE POSTAL - VILLE

PAYS

IBAN

BIC

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :

Le :

SIGNATURE :

Paiement : récurrent ou unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547